

PROJET PÉDAGOGIQUE

MERCREDIS : ANNÉE 2024 -2025



Accueil de loisirs Puyravau

2 Ruelle aux Chevaux - 61400 Mortagne au Perche

Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche

Direction : Angélique MECHE

1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE :

L'accueil de loisirs est organisé par la Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche.

L'accueil, ouvert aux enfants de 3 à 12 ans, se situe 69 rue des quinze fusillés à Mortagne au Perche.

L'accès aux familles s'effectue par la porte principale, ruelle aux chevaux.

L'accueil dispose de :

ÉTAGE	<ul style="list-style-type: none">✕ 4 salles d'activité✕ des sanitaires✕ une salle de repos pour les 3/5 ans✕ une cuisine pour faire des ateliers avec les enfants✕ un hall pouvant servir d'espace de réunion ou de bureau✕ un bureau servant également de salle pour l'équipe d'animation✕ 2 régies
REZ DE CHAUSÉE	<ul style="list-style-type: none">✕ une salle de motricité✕ un préau couvert✕ un réfectoire✕ une cuisine pour la confection des repas✕ des sanitaires
A L'EXTÉRIEUR	<ul style="list-style-type: none">✕ une petite cour à l'étage✕ une cour arborée avec une structure de jeux au rez de chaussée

Un accès est également possible à différents sites à proximité de la structure : parc Alain, jardin public, stade, voie verte, bois, skatepark, médiathèque, cinéma...

L'aménagement des salles d'activités permet un accès autonome aux jeux, jouets, livres et matériel de dessin (notamment sur les temps de garderies et temps libres).

Différents espaces sont mis en place pour faciliter les activités et favoriser la capacité des enfants à faire par eux-même en fonction de leurs âges : lecture, jeux de société, activités.

L'équipe d'animation veillera à conserver des espaces dédiés à l'affichage : règles de vie, programme d'activités, menus, réalisations des enfants...

Chaque salle d'activité est associée à une tranche d'âge afin de permettre aux enfants d'avoir des repères (groupes définis selon les niveaux de classe de l'année en cours) :

PETITS : TPS, PS et MS

MOYENS : GS et CP

GRANDS : CE1 et CE2

GÉANTS: CM1et CM2 et +

2. PRÉSENTATION DES PERSONNELS DE LA SESSION :

Le centre est ouvert tous les mercredis, en période scolaire, de 11:45 à 18:15.

L'accueil des enfants sur le site :

- une prise en charge des enfants à la sortie des écoles publiques du territoire (avec ramassage et repas au centre de loisirs)
- un accueil sur place des enfants de l'école privée Bignon (déplacement en charge de l'école) ainsi que des enfants du Dipositif du Perche (IME) accompagnés de leurs éducateurs (avec repas au centre de loisirs)
- un accueil sur place entre 13h30 et 13h45 (sans repas)

Les enfants sont inscrits à l'année. Des demandes supplémentaires peuvent être acceptées au cours de l'année, selon les places disponibles. L'accueil de loisirs se charge de l'organisation du ramassage (sauf pour l'école Bignon) et de la communication avec les écoles.

L'équipe est composée de :

- 1 directrice.
- 2 agents en charge de la cantine.
- 5 agents en charge du transport en car ou à pied (Aristide Briand à des écoles vers l'accueil de loisirs).

3. RAPPEL DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Contribuer au PEDT permettant la reconnaissance, par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, des temps d'accueils périscolaires et extrascolaires comme étant de qualité et de continuité éducative
- Assurer une continuité de service aux familles sur les accueils de loisirs, de 3 à 17 ans, en tenant compte des besoins particuliers de chaque enfant (notamment des moins de 6 ans)
- Développer le lien et les partenariats entre les accueils de loisirs et les différents services (animation jeunesse/scolaire et périscolaire, piscine, médiathèque...), notamment en mutualisant les moyens humains, financiers et matériels
- Permettre l'accessibilité à tous les enfants du territoire en favorisant une possibilité de prise en charge des enfants dès la sortie des écoles, l'organisation de services péri-accueil, des animations « hors les murs », l'intégration d'enfants porteurs de handicaps, mixité sociale...

4. ARBRE DES PROJETS :

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT :

- Permettre à l'enfant de développer sa créativité, son imagination et sa curiosité :
 - ✓ Susciter la créativité, le plaisir et la curiosité de l'enfant en soignant la sensibilisation et la présentation des activités
 - ✓ Mise en place d'activités «éducatives et diversifiées selon une thématique choisie : culturelles, physiques et sportives, culinaires, manuelles, scientifiques, écocitoyennes, artistiques, numériques, grands jeux...
- Tenir compte du rythme de vie de l'enfant :
 - ✓ Proposer des activités adaptées à l'âge des enfants ou adapter les activités selon les âges des enfants
 - ✓ Alternier temps d'activités et temps de repos : attention particulière quant à l'accueil des moins de 6 ans
 - ✓ Proposer des activités variées

ACCOMPAGNER L'ENFANT À DEVENIR UN CITOYEN :

- Développer l'esprit d'entraide, de solidarité et de partage :
 - ✓ Activités pour inculquer l'esprit d'équipe et d'entraide : jeux coopératifs, jeux physiques et sportifs, activités manuelles de groupe, grands jeux...
 - ✓ Activités permettant la mixité fille/garçon, d'âge, sociale : jeux coopératifs, jeux physiques et sportifs,

- activités manuelles de groupe, grands jeux...
- ✓ Responsabiliser les plus grands en faveur des plus petits à travers des activités communes
- ✓ Temps de repas et goûter
- ✓ Intégrer les enfants dans la gestion de la vie quotidienne
- Développer les actions transversales sur l'ensemble des temps d'activités et de vie quotidienne :
 - ✓ Mise en place de règles de vie simples et comprises par tous : respect de soi et des autres, du matériel, de l'environnement, du travail de chacun...
 - ✓ Mise en place d'un fonctionnement permettant à chaque enfant de bien évoluer au sein de la structure : règles de vie, respect de la journée type, alterner temps d'activités et temps de repos, activités diversifiées, bilan de la journée avec les enfants, proposition d'activités par les enfants...
 - ✓ Sensibiliser et faire participer les enfants au tri des déchets, gaspillage alimentaire, économie d'énergie, recyclage du matériel pour les activités...
- Développer les démarches autour de l'environnement et du développement durable :
 - ✓ Sensibiliser et faire participer les enfants au tri des déchets, gaspillage alimentaire, économie d'énergie, recyclage du matériel pour les activités... (réflexion et création d'un affichage avec les enfants)
 - ✓ Préparation des repas et goûter avec des produits frais, limitant les emballages et la gaspillage
 - ✓ Sensibilisation des enfants à leur environnement proche : activités, déplacements à pied, partenariats locaux, utilisation des équipements de proximité...

FAVORISER LES RELATIONS AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE :

- Favoriser la communication avec les familles :
 - ✓ Prise de contact lors de l'inscription des enfants
 - ✓ Avoir une communication adaptée aux interlocuteurs
 - ✓ Communication tout au long de l'année par affichage, site internet, document papier...
 - ✓ Soigner l'accueil des familles et des enfants
- Favoriser la communication et les moyens avec les partenaires :
 - ✓ Mise en place d'un ramassage pour une accessibilité à l'ensemble des enfants du territoire
 - ✓ Mutualisation des services scolaires, animation/jeunesse, et la Maison de la Petite Enfance pour proposer une prise en charge dès la sortie des écoles et accompagner les enfants aux 3 accueils de loisirs de la collectivité
 - ✓ Mise en place de partenariats pour l'inclusion d'enfants en situation de handicap
 - ✓ Mise en place de partenariats pour la mise en place d'animations : EPN, médiathèque, cinéma...
- Développer les liens avec l'ensemble des structures d'accueil de loisirs et les écoles :
 - ✓ Mutualisation des services scolaires, animation/jeunesse, e pour proposer une prise en charge dès la sortie des écoles et accompagner les enfants aux 2 accueils de loisirs de la collectivité
 - ✓ Actions communes avec les écoles : labellisation E3D, possibilité de participer à des projets communs

5. LIEN AVEC LES PROJETS D'ÉCOLES :

La communauté de communes compte sur son territoire 8 écoles publiques (sur 9 sites) et 2 écoles privées. Celles-ci ont plusieurs axes en commun et faisant du lien avec les objectifs de l'accueil de loisirs.

MAINTENIR UN CLIMAT SEREIN PAR UNE ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ, DES VALEURS PARTAGÉES ET UN BIEN VIVRE ENSEMBLE CULTIVÉ :

- Maintenir un climat serein pour une meilleure réussite de chaque enfant :
 - ✓ Assurer une continuité éducative des temps scolaires et périscolaires
 - ✓ Avoir une culture commune des notions de règles, droits et devoirs de chacun
 - ✓ Conforter la place des animations ludiques
 - ✓ Respecter le rythme de vie des enfants, avec une importance particulière pour les temps de repos (notamment chez les maternels)
 - ✓ Valorisation des enfants par des animations différentes, et sans attente de réussite scolaire (épanouissement, émancipation)
 - ✓ Proposer un accueil adapté aux enfants en situation de handicap, ou en difficulté
 - ✓ Formation de l'équipe d'animation

- Engager les enfants dans une démarche de développement durable pour former de futurs écocitoyens :
 - ✓ Former les enfants aux bonnes pratiques écocitoyennes
 - ✓ Réduction et tri des déchets
 - ✓ Sensibilisation et responsabilisation pour lutter contre le gaspillage
 - ✓ Utilisation de produits d'entretiens plus écologiques
 - ✓ Préparation des repas et goûter sur place, avec des produits frais, locaux, et limitant les emballages dans la mesure du possible
- Développer des passerelles entre les écoles, les accueils de loisirs et les mouvements sportifs pour encourager la pratique physique et sportive des enfants :
 - ✓ Proposer des activités sportives
 - ✓ Investissement dans du matériel sportif pour développer les pratiques sportives
 - ✓ Utiliser les compétences des animateurs pour initier les enfants (BPJEPS Activités Physiques et Sportives, MEEF STAPS, ceinture noire de kung-fu...)

FAVORISER LA RÉUSSITE DE CHAQUE ENFANT PAR LA MISE EN ŒUVRE D'OUTILS PÉDAGOGIQUES ADAPTÉS :

- Améliorer et développer les compétences des enfants en lecture, expression, et compréhension orale :
 - ✓ Redynamiser les espaces lectures
 - ✓ Utiliser les espaces de lecture et le livre comme outil d'animation
 - ✓ Formation de l'équipe d'animations
 - ✓ Développer le partenariat avec la médiathèque et le Carré du Perche
 - ✓ Assister à des spectacles adaptés aux enfants
 - ✓ Développer la diversité des animations culturelles
- Utiliser un langage adapté pour programmer les déplacements d'un robot :
 - ✓ Formation de l'équipe d'animation
 - ✓ Mise en place d'activités spécifiques
- Utiliser le jeu comme outil d'apprentissage :
 - ✓ Redynamiser les espaces de jeu
 - ✓ Utiliser le jeu comme outil d'animation
 - ✓ Formation de l'équipe d'animation

6. VIE QUOTIDIENNE ET JOURNÉE TYPE :

A partir de 11h45 – Prise en charge des pédibus avec les enfants de :

- l'école publique Aristide Briand (avec deux animateurs),
- l'IME Dispositif du Perche (avec leurs éducateurs),
- l'école privée Bignon (déposés par des agents de l'ensemble scolaire)

> Enfants qui mangent au premier service à 12h

Entre 11h40 et 12h50 – Deux trajets en car pour un ramassage dans toutes les écoles du territoire :

- Pervençères / Mauves-sur-Huisne / Chartrage / Beaupré avec Patricia comme accompagnatrice
- Soligny / Saint-Hilaire-le-Châtel / Bazoches-sur-Hoëne avec Sibel comme accompagnatrice

> Enfants qui mangent au second service à 13h

Les cars qui arrivent en face du grand portail côté cour. Les animateurs vont aider à la sécurité des enfants dans la cour du musée Alain avant de les accompagner pour le repas.

13h30 – Accueil des enfants sans repas par la directrice par la porte d'entrée principale

13h/14h (13h20/14h20 pour le deuxième service) – Temps libre (extérieur si la météo le permet)

Les petits du 1^{er} service vont à la sieste.

14h20/14h40 – Temps calme pour tous les groupes

14h40/16h20 – Activités

16h30 – Goûter

17h00/17h45 – Garderie (accueil jusqu'à 18h15 des enfants dont une attestation employeur a été transmise pour l'année scolaire à l'inscription)

18h00/19h00 – Réunion d'équipe pour effectuer un bilan de la journée, préparer les activités pour la semaine suivante ou plus tard dans la période.

Chaque fin de période, un bilan plus large sera réalisé.

7. LES ACTIVITÉS :

Les activités :

- Diversifiées et variées : activités manuelles, chants, lecture, grands jeux, jeux sportifs, jeux traditionnels, jeux de société, cinéma, sorties, numériques, scientifiques... Elles sont également variées sur la journée.
- Proposées en lien avec une thématique définie à la période avec l'équipe d'animation lors de la réunion de préparation du centre.
- Adaptées aux enfants, aux conditions météo, aux locaux... et préparées en amont. Elles sont adaptées à l'âge des enfants.
- La participation des enfants aux activités n'est pas obligatoire, mais l'animateur doit inciter les enfants à faire l'activité, ou l'inclure dans son organisation si l'enfant ne souhaite toujours pas participer.
- Les animateurs veilleront à aller jusqu'au bout des activités qu'ils proposent.
- Le rangement de l'activité est inclus dans le temps d'activité, il s'effectue avec les enfants.

1 fois par période, l'équipe d'animation proposera :

- décoration des salles (1^{er} mercredi de chaque période)
- réflexion sur les règles de vie (1^{er} mercredi de chaque période)
- une ou plusieurs activités manuelles ou artistiques
- une alternance avec des activités sportives
- un atelier cuisine

Les règles de vie sont travaillées avec les enfants et ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement (mode de communication adapté). Ces règles ne sont pas immuables et peuvent évoluer.

Selon les projets, ceux-ci s'inscrivent sur une ou plusieurs périodes, ou sur l'année. Aucune obligation de production finale ne sera attendue, dans la mesure où la continuité de l'accueil éducatif (dès la sortie des écoles), et l'organisation de l'accueil de loisirs (temps de repas, temps de repos...) restreints les temps d'activités.

8. LES PRESTATAIRES ET INTERVENANTS EXTÉRIEURS :

Pour la mise en place d'activités spécifiques, l'accueil de loisirs pourra faire appel à des prestataires ou intervenants extérieurs (cinéma, piscine, EPN, médiathèque...). Dans ce cas, l'équipe d'animation reste garante de la sécurité affective, morale et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans le projet pédagogique.

Un travail de préparation est réalisé en amont avec les prestataires ou intervenants concernés, afin de s'assurer de la concordance de l'activité avec le projet pédagogique.

9. LES PARTENARIATS :

Des partenariats avec des dispositifs tels que les IME et ITEP pourront être mis en place ou encore la MFR.

L'organisation de ces accueils fera l'objet d'une rencontre en amont entre le service animation jeunesse, les directeurs des structures concernées et l'institution afin de convenir des modalités de partenariat.

Dans la mesure du possible, les éducateurs et l'équipe d'animation en charge de l'accueil des enfants concernés fera également l'objet d'une rencontre.

10. MODALITÉS D'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP :

L'accueil d'enfants en situation de handicap pourra être effectif sous certaines conditions.

Afin de faciliter sa participation effective et son inclusion, une rencontre préalable avec la famille sera nécessairement organisée. Une évaluation de la situation et du handicap de l'enfant permettra à la collectivité, selon la situation, d'attribuer un personnel qualifié chargé d'accompagner l'enfant, et de mettre en place les moyens nécessaires à son accueil.

L'accueil pourra également être réévalué si le handicap est incompatible avec la vie en collectivité ou l'organisation de la journée ou des activités proposées.

11. LE RÔLE DE CHACUN :

La directrice :

- Garant du Projet Éducatif
- Élaboration, mise en œuvre et évaluation du Projet Pédagogique
- Garant de la législation en vigueur concernant les accueils collectifs de mineurs
- Gestion de l'équipe d'animation, formation des animateurs
- Gestion de l'accueil
- Communication avec les familles, enfants, équipe, organisateur, personnels, prestataires, partenaires
- Garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Garant du respect des règles sanitaires et de l'hygiène sur le centre
- Gestions administrative, matérielle et budgétaire

La directrice arrive sur la structure à 11h45.

Chaque lundi et mardi après-midi, la directrice a un temps administratif au service animation jeunesse pour la gestion et l'organisation du centre de loisirs. Ces temps de préparation pourront également faire l'objet de réunions du service avec le responsable et l'animateur ados. Elle assure la relation avec les familles notamment sur les temps d'inscription et d'accueil du soir.

Les animateurs :

- Préparer, animer et organiser les activités et temps de vie quotidienne
- Respect du projet pédagogique et application des décisions de la direction
- Accueil et encadrement des enfants en leur permettant de profiter pleinement de leurs vacances
- Être disponible, dynamique et initiateur d'une dynamique au sein du groupe, ouvert d'esprit
- Garants de la sécurité physique et affective des enfants
- Garants du respect des lieux, du matériel et de l'application des règles de vie
- Communication avec les enfants, les parents, les animateurs et la directrice
- Respect des choix et rythmes des enfants
- Travailler en équipe
- Participer aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan

L'agent en charge de la cantine :

- Garant des normes d'hygiène liées à la cantine
- Communication avec la directrice, les enfants, les animateurs, l'organisateur
- Commande des denrées, préparation des menus et proposition à la directrice du centre
- Préparation des repas, installation du réfectoire, vaisselle, rangement et nettoyage des réfectoires et cuisine

12. ÉVALUATION ET FORMATION DES ÉQUIPES :

Directrice :

- Suivie par le responsable du service animation jeunesse
- La directrice étant stagiaire BAFD, son évaluation a été effectuée durant la période des vacances scolaires estivales et elle se poursuivra de manière informelle durant les mercredis

Animateurs titulaires BAFA ou équivalent :

- Accompagnement des animateurs : communication, disponibilité de la direction, mise à disposition de documents...
- Suivi et possibilité d'entretien des animateurs selon les besoins

Animateurs stagiaires BAFA – Évaluation par la directrice :

- Présentation de la grille d'évaluation avant le centre
- Entretiens tout au long de la session, au minimum 1 fois par période
- Évaluation sur des temps d'animation
- Accompagnement des animateurs : communication, disponibilité de la direction, mise à disposition de documents...

Animateurs non diplômés :

- Accompagnement des animateurs : communication, disponibilité de la direction, mise à disposition de documents...
- Entretiens tout au long de la session, au minimum 1 fois par période
- Évaluation sur des temps d'animation selon les besoins

13. BUDGET :

La directrice assure le suivi et la gestion du budget. Le centre de loisirs dispose d'un budget de 3€ par jour par enfant pour l'achat de matériel et les prestataires (billetterie, transport, intervenants...), et 0,50€ par jour et par enfant pour la gestion des goûters.

14. COMMUNICATION :

Les inscriptions :

- Inscriptions auprès du Service Animation Jeunesse de la Communauté de Communes sur des plages horaires définies ou par mail
- Possibilité de rencontrer les familles

L'affichage :

- Nombreux affichages à destination des enfants, des familles et de l'équipe

Temps d'accueil du matin et du soir :

- Communication orale avec les familles
- Disponibilité de la directrice

15. FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION :

L'équipe d'animation se réunit avant l'ouverture de l'accueil de loisirs pour s'imprégner du fonctionnement de la structure, définir des thématiques, élaborer un planning d'activité...

Pendant la période d'ouverture du centre, l'équipe se réunira chaque mercredi soir.

La directrice a des temps définis dans la semaine pour assurer le fonctionnement de la structure, préparer des projets, assurer les inscriptions et la relation avec les familles.

Organisation des réunions :

- Temps de régulation et bilan de la journée
- Temps de préparation des prochains mercredis
- Temps de préparation des grands jeux et sorties
- Chaque dernier mercredi de fin de période : bilan de la période et préparation de la période à venir
- Temps d'entretien avec les animateurs
- Temps d'évaluation des stagiaires

16. ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE :

L'équipe d'animation fera une évaluation du projet pédagogique en fin d'année scolaire. Toutefois, le projet pédagogique fera l'objet d'une réévaluation tout au long de son ouverture.

La directrice communiquera avec le service animation jeunesse, la collectivité ou les élus pour les informer des conditions de l'accueil des enfants.

Il s'informerait également quant à la mise en place de règles liées à des contextes particuliers (canicule, COVID, vigilance attentat...).

L'évaluation portera sur :

- le fonctionnement global de l'accueil de loisirs (nb de partenaires mobilisés, communication avec les écoles, nb de repas préparés, quantité de gaspillage des repas...)
- les animations menées (nb thématiques proposées, nb partenaires mobilisés, nb d'actions communes avec les autres accueils de loisirs, nb d'activités diversifiées...)
- la fréquentation (nb d'enfants inscrits, niveau de satisfaction des enfants et parents...)

Un bilan sera également réalisé avec le service animation jeunesse.